BULLETIN PHARMACIE

Numéro national

JANVIER 2021

GREEN SHIELD CANADA (GSC) VA LANCER UN NOUVEAU SERVICE REMBOURSÉ DE CONSULTATION EN PHARMACOGÉNÉTIQUE

À compter du **1er mars 2021**, GSC offrira aux membres du régime une garantie relative à la pharmacogénétique en partenariat avec notre fournisseur privilégié, GenXys Health Care Systems. Le produit que nous couvrirons consiste en un test pharmacogénétique, l'accès à un logiciel d'aide à la décision pour la prise des médicaments et un service remboursé de consultation auprès d'un pharmacien. Au début, la couverture visera la santé mentale, et plus précisément la dépression et l'anxiété. Une autorisation préalable sera nécessaire pour garantir que la prestation n'est versée que lorsque des critères précis sont respectés. Les frais remboursés aux pharmaciens pour les services de consultation en pharmacogénétique sont de 35 $.

Qu'est-ce que cela veut dire pour les pharmaciens?

Les pharmaciens collaboreront avec les patients qui suivent un traitement médicamenteux contre la dépression ou l'anxiété et qui présentent des effets secondaires ou qui ne répondent pas au traitement afin de déterminer s'ils pourraient bénéficier de tests pharmacogénétiques pour optimiser leur traitement. Le pharmacien pourra demander une autorisation de couverture pour son patient en remplissant le formulaire d'autorisation préalable (disponible sur providerConnect^{MD}) et en soumettant la demande à GSC. Si la réglementation provinciale le permet, le pharmacien pourra aussi commander le test en remplissant le formulaire de demande d'examen pharmacogénétique en laboratoire. Dans les provinces où les pharmaciens n'ont pas le pouvoir de prescrire des analyses de laboratoire, une recommandation au prescripteur pour les tests pharmacogénétiques est nécessaire, et le formulaire de demande doit être rempli par le prescripteur.

Le pharmacien pourra s'inscrire auprès de GenXys pour créer un compte de professionnel de la santé afin d'accéder aux résultats des tests du patient et au logiciel d'aide à la décision pour la prise des médicaments. Cela permettra au pharmacien d'examiner les résultats avec le patient et de faire des recommandations au prescripteur pour optimiser le traitement médicamenteux du patient. Notez que les pharmacies n'ont aucuns frais à assumer pour créer un compte avec GenXys ou pour utiliser le logiciel.

providerConnect^{MD} est votre ressource en ligne

Le portail providerConnect est un outil Web destiné aux professionnels de la santé au Canada. Il vous donne accès à des formulaires, manuels de pharmacie, guides, renseignements sur les programmes de soutien santé et bien d'autres outils et ressources réunis en un seul et même endroit.

Vous ne connaissez pas encore providerConnect? Inscrivez-vous sans plus tarder à **providerconnect.ca**.

Pour en savoir plus...

Visitez https://www.greenshield.ca/fr-ca/pharmacy-provider-pgxp pour en savoir plus sur le processus de test, obtenir les instructions étape par étape pour commander le test, demander l'autorisation de couverture et savoir comment vous pouvez obtenir le remboursement du service de consultation en pharmacogénétique.

Pour en savoir plus sur GenXys et les tests pharmacogénétiques, allez à https://www.genxys.com, ou pour créer un compte, allez à https://cdn.genxys.com/treatgx/login. Notez qu'il est possible de créer des comptes individuels de professionnel de la santé ou des comptes d'entreprise (pour les professionnels de la santé qui exercent en équipe et se partagent les soins aux patients, comme dans une pharmacie ou une clinique).

MISE À JOUR SUR LA TROISIÈME PHASE DE L'INITIATIVE DES SERVICES PHARMACEUTIQUES AXÉS SUR LA VALEUR

Comme nous l'avons indiqué dans le *Bulletin-Pharmacie* de novembre, la troisième phase de l'Initiative des services pharmaceutiques axés sur la valeur de GSC a été reportée en raison de la COVID-19. En fin de compte, ce retard a été l'occasion de continuer à améliorer le programme pour répondre aux besoins des pharmacies et des patients. Tout au long de l'année dernière, nous avons continué à demander aux intervenants pharmaceutiques de nous faire part de leurs commentaires, et à apporter des changements à la conception et à la structure du programme.

Voici les modifications apportées pour la troisième phase :

- **Égalité des pénalités et des récompenses –** Le modèle de remboursement a été adapté pour rendre le programme aussi équilibré que possible avec une répartition plus égale des pénalités et des récompenses. Notre objectif est de faire en sorte qu'une proportion égale de pharmacies se trouvent dans les catégories pénalité et récompense.

- **Remboursement des services pharmaceutiques –** Notre système a été configuré pour reconnaître les coûts fixes auxquels sont confrontées les pharmacies. Cela permettra de protéger le coût réel d'acquisition des médicaments par les pharmacies et de garantir que le remboursement global ne soit jamais inférieur à ce montant.

- **Différences régionales –** Nous avons créé trois groupes régionaux (Colombie-Britannique, Alberta et reste du Canada) afin que les cotes des pharmacies reflètent les scores provinciaux et que les pharmacies de chaque groupe soient comparées. Ainsi, il sera possible de tenir compte des différences de champs d'exercice entre les provinces et d'autres facteurs liés au système.

- **Patients qui reçoivent des plaquettes aide-mémoire par l'entremise du Programme de médicaments de l'Ontario –** Nous reconnaissons que GSC peut ne pas recevoir toutes les demandes de règlement payées par le Programme de médicaments de l'Ontario pour les patients qui reçoivent des plaquettes aide-mémoire. Nous pouvons maintenant confirmer que les données contenues dans notre système pour ces patients correspondent à l'exécution réelle.

- **Demandes de règlement à un assureur secondaire –** Afin de soutenir l'accent que nous mettons sur l'évaluation de la qualité des soins pour les patients ayant des demandes de règlement pour lesquelles GSC est généralement l'assureur principal, la fréquence des demandes de coordination

des prestations est désormais prise en compte dans les calculs des paramètres pour déterminer quand un patient est inclus dans le programme.

- **Signalement des cas particuliers –** PQS a permis à un mécanisme d'EQuIPP de signaler et de supprimer les cas particuliers faussement positifs des paramètres, avec la possibilité de fournir des données probantes.

Lancement de la troisième phase le 1er juillet 2021

En raison du lancement le 1er juillet, la performance des pharmacies pour la période se terminant le 31 décembre 2020 déterminera les remboursements pour la période de remboursement allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022. Nous vous rappelons que vous trouverez tous les renseignements concernant la structure de remboursement des services pharmaceutiques axés sur la valeur sur providerconnect.ca.

Rappel – Assurez-vous de vous inscrire à EQuIPP

Les cotes de fin d'année pour 2020 seront disponibles à la fin mars. Si vous n'êtes pas encore inscrit à EQuIPP, nous vous encourageons fortement à le faire dès maintenant.

La prochaine étape?

Vous obtiendrez des renseignements supplémentaires sur le remboursement dans un prochain numéro de *Bulletin-Pharmacie*.

SUPPRESSION DES FRAIS D'IMPRESSION DES FORMULAIRES D'AUTORISATION SPÉCIALE

GSC a toujours considéré que les pharmaciens figuraient parmi ses partenaires les plus précieux dans le cadre de la prestation de soins de santé aux membres de ses régimes. Conscients de cette valeur, nous avons été le premier assureur au Canada à indemniser les pharmaciens pour leurs services professionnels, en commençant par notre Programme SoutienPharmacien – Volet désaccoutumance au tabac en 2008, le Programme SoutienPharmacien – Volet cardiovasculaire en 2015, le Programme de déprescription en 2020, et maintenant le Programme de consultation en pharmacogénétique. Tout en offrant aux pharmaciens la possibilité d'avoir un impact significatif sur la santé des membres du régime par la prestation directe de soins pharmaceutiques, nous avons aussi réévalué la valeur du remboursement des activités administratives non cliniques, comme l'impression des formulaires d'autorisation spéciale.

À compter du **1er mars 2021**, nous **ne** rembourserons **plus** les pharmacies pour l'impression des formulaires d'autorisation spéciale. Nous espérons que ce service continuera d'être offert aux membres du régime à titre gracieux au lieu de faire l'objet d'un remboursement.

Alors que nous mettons fin au remboursement de cette tâche administrative pour les pharmacies, à compter du **1er mars 2021**, parallèlement à notre nouvelle couverture de la pharmacogénétique, nous commencerons à rembourser les pharmacies pour chaque membre du régime admissible dont le traitement est optimisé grâce à leur aide.

Ce changement appuie notre position sur la fourniture de précieux services qui mènent à de meilleurs résultats en matière de santé pour les membres du régime, et continue à soutenir les pharmacies en remboursant et en valorisant la prestation de services professionnels.

MISE À JOUR DU MANUEL DES DEMANDES DE RÈGLEMENT PHARMACEUTIQUES DE GSC MAINTENANT ACCESSIBLE

Le manuel des demandes de règlement pharmaceutiques de GSC a été mis à jour récemment, et il est entré en vigueur en janvier 2021. Veuillez prendre quelques instants pour le consulter. Des modifications y ont été apportées. Vous pouvez accéder au manuel par le portail providerConnect à providerconnect.ca. Sélectionnez l'option « **Ce dont vous avez besoin** », puis cliquez sur « **Fournisseur en pharmacie** » à partir du menu déroulant. Un lien vers le manuel se trouve vers le bas de la page.